

précautions d'hygiène buccale préconisées : nettoyage des dents et de la bouche après chaque repas, lavements fréquents de la bouche et des gencives avec une solution de chlorate de potasse :

Chlorate de potasse.... 2 à 6 grammes
Eau..... 150 grammes

Les troubles gastro intestinaux font complètement défaut dans la méthode hypodermique.

Un point intéressant à noter est l'influence de l'énésol sur l'élément nerveux et en particulier le centre genito-spinal. Dans certains cas on note des érections avec ou sans pollutions, et des phénomènes d'excitations génitales très marquées, parfois des phénomènes d'excitation cérébrale avec insomnie et agitation : et ce au point de pouvoir être amené à supprimer les injections.

En terminant son travail, le Dr Loquin insiste sur la prédilection de l'énésol pour l'élément nerveux—la syphilis cérébrale, le tabès, la paralysie générale ont été améliorés d'une façon très nette dans ses observations.

Enfin, l'action tonique de l'arsenic associé au mercure n'est pas à dédaigner dans une maladie débilitante comme la syphilis.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTREAL

Séance du 5 mars 1907.

Sous la présidence de M. A. Marien.

Membres présents: MM. Aubry, (lieutenant-colonel) A. Bernier, Bourgouin, B. Bourgeois, S. Boucher, Brisset, Dion, Desrosiers, W. J. Dero-me, J. Descarie, Grenier, U. Gagnon, Hanfield, R. Hamelin, H. Lebel, A. Laramée, J. Lesage, R. Larose, J. Leduc, C. Laroque, A. Marcil, R. Masson, Marin (conseiller municipal), F. de Martigny, Ricard, Racicot, Verner, Valin.

M. A. Laraméc donne lecture du procès-verbal des deux dernières séances.

Avant l'adoption de ces procès-verbaux le Dr Lesage soulève une objection concernant la nomination de M. Kinton-Dorion, comme membre cor-

respondant, de la Société Médicale de Montréal, s'appuyant sur l'article 6 de la constitution, il croit qu'il aurait mieux valu attendre que M. K. Dorion fut définitivement installé avant de procéder à son élection.

M. F. de Martigny annonce à l'assemblée que M. K. Dorion est actuellement fixé à Boston, mais il ne peut dire si cette installation est définitive.

M. S. Boucher croit que les membres de la Société Médicale devraient être plus judicieux dans le choix de leurs membres correspondants et, considérant, que dans cette élection, il y a eu irrégularité, et comme cela, peut causer un précédent, il demande la reconsidération du vote.

M. LeSage, n'est pas opposé à la nomination de M. K. Dorion, comme membre correspondant, mais ce qu'il veut surtout, c'est de faire respecter la loi.

M. J. Décarie, un des parrains de M. Dorion, croit que nous ne devrions pas nous montrer aussi sévères dans le choix des membres correspondants, car, par leur entremise, la Société sera connue et son oeuvre sera répandue.

M. Lesage, propose alors que le procès-verbal de la dernière séance soit adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Lady Hingston, dans laquelle elle remercie les membres de la sympathie dont ils ont fait preuve à son égard, dans le deuil cruel qui vient de la frapper.

M. Marin (conseiller municipal) adresse à la Société Médicale de Montréal, une lettre, dans laquelle il demande aux membres de la Société de bien vouloir formuler leur avis, concernant la valeur hygiénique du pavage en asphalte ou en blocs de granit. Il dit que la Commission de la Voirie a décidé de paver toutes les rues avec des blocs de granit et comme les contrats doivent se donner dans un temps très-court, il demande aux membres de faire rapport aussitôt que possible, et d'adresser copie de ce rapport à la Commission d'Hygiène et à la Commission de la Voirie.

M. LeSage, bien que toujours soucieux de faire respecter la loi, demande s'il ne serait pas opportun, en cette occasion, de laisser de côté les règlements et d'étudier ce soir même, cette question importante, et il suggère que deux membres nom-